

Au cœur de la justice pénale: temps et humanité ...lire la suite

Les procès d'Assises sont des moments particuliers où la justice prend le temps de tout examiner.

Les jurés tirés au sort font souvent preuve de discernement et la partie civile ne cherche pas toujours la vengeance.

Ce temps passé et cette humanité doivent toujours être au cœur d'un procès d'Assises

Ainsi dans ce dossier une femme comparait devant les assises de l'Hérault pour avoir plusieurs fois tenté de tuer sa mère, atteinte de la maladie d'Alzheimer.

Extrait d'un article du MIDI LIBRE : "Elle ne supportait plus la déchéance de sa mère, atteinte de la maladie d'Alzheimer. Cette ex-professeur de français de 60 ans a plusieurs fois tenté de tuer sa mère.

Le 25 avril 2009, Raymonde..., 87 ans, était découverte grièvement blessée à son domicile par son infirmier, baignant dans une mare de sang, des plaies au niveau du cou et de la poitrine.

Très vite, l'enquête avait mis en cause Bernadette, la deuxième des trois filles de la famille, une enseignante..... Rapidement, l'intéressée expliquait avoir voulu "couper le fil du malheur" de sa mère, atteinte de cette maladie dégénérative depuis "de nombreuses années".

Elle ajoutait avoir voulu donner des derniers instants de bonheur à sa mère, une ancienne institutrice mariée à un général décédé en 2007.

## Une mort "douce et paisible"

Bernadette, en dépression après la mort de son père, avait ainsi emmené sa mère au bord de la mer, à Palavas-les-flots, lui avait acheté ses pâtisseries orientales préférées. Le soir, de retour à la maison, elle avait essayé de lui donner une mort "douce et paisible", en lui faisant avaler une boisson agrémentée d'un médicament.

Mais ce cocktail n'avait fait qu'endormir l'octogénaire. Le matin, constatant que sa maman n'était pas morte, elle avait tenté de l'étrangler avec une cordelette trouvée dans le salon, puis de l'étouffer avec un oreiller. A chaque fois, elle l'avait rassurée en disant: "N'aie pas peur, tout va bien, papa vient te chercher", a-t-elle raconté.

Ses essais ayant tous échoué, Bernadette avait enfin pris un couteau de cuisine et avait frappé, notamment au niveau de la poitrine. Échec encore: la lame cette fois s'était tordue.

Raymonde, qui ne s'est jamais souvenue des agressions de sa fille, est décédée en 2012 d'un cancer du foie.

## "Altercation du discernement"

Pour ces tentatives d'assassinat, Bernadette encourt la réclusion criminelle à perpétuité. Mais son avocate Me Marie-Laure Lapetina s'est fixé comme objectif qu'elle "ne fasse pas un jour de prison supplémentaire", alors qu'elle a déjà exécuté neuf mois de détention provisoire.

"Ma cliente est handicapée à 80%. Elle a besoin d'aide pour s'habiller, prendre ses médicaments", relève son avocate, affirmant que ce premier passage derrière les barreaux n'a "fait qu'aggraver son cas". "La réincarcérer la tuerait", prévient-elle. Sa cliente avait été incarcérée à la suite d'un appel du parquet général alors qu'elle avait été placée sous contrôle judiciaire par le juge des libertés.

"Il va y avoir une querelle d'experts la concernant", ajoute Me Lapetina. "Certains la disent maniaco-dépressive. Son psychiatre la diagnostique schizophrène. Quoi qu'il en soit, il y a une altération du discernement", ajoute-t-elle...

A l'audience, Me Lapetina veut mettre sur la table le problème de la prise en charge des familles par les équipes médicales face aux malades d'Alzheimer...Pour le conseil, cette affaire permettra aussi d'aborder la question de l'euthanasie, même si elle reconnaît qu'il n'y avait pas de demande formelle de la malade.

"Ce n'est pas le procès de l'euthanasie. Il n'y a pas de volonté et la malade ne souffre pas", répond Me Isabelle Oger Ombredane. Me Oger Ombredane représentera les deux soeurs de l'accusée et filles de la victime, parties civiles qui ne veulent "pas la vindicte" mais "une condamnation pour passer à autre chose".